



MUNICIPALITÉ DE BEGNINS

AVIS OFFICIEL DESAFFECTATION PARTIELLE DU CIMETIERE DE BEGNINS

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES 70 A 74 DU REGLEMENT CANTONAL DU 12 SEPTEMBRE 2012 SUR LES DECES, LES SEPULTURES ET LES POMPES FUNEBRES (RDSPF), LA MUNICIPALITE DE BEGNINS INFORME LA POPULATION ET LES FAMILLES CONCERNEES QU'A PARTIR DU 1ER OCTOBRE 2018, ELLE VA PROCEDER A UNE DESAFFECTATION DU SECTEUR SUD-OUEST DU CIMETIERE, COMPRENANT LES TOMBES N° 607 A 735 DES PERSONNES DECEDEES ENTRE 1963 ET 1975.

CETTE DESAFFECTATION S'APPLIQUE PAR ANALOGIE AUX URNES CINERAIRES ET AUX OSSEMENTS QUI AURAIENT ETE INHUMES ULTERIEUREMENT DANS CES TOMBES.

LES FAMILLES INTERESSEES PAR LA REPRISE D'OBJETS ET MONUMENTS GARNISSANT LES TOMBES SONT PRIEES D'ADRESSER LEUR DEMANDE PAR ECRIT A LA MUNICIPALITE, ROUTE DE SAINT-CERGUE 14, CASE POSTALE 14, 1268 BEGNINS, D'ICI AU 31 AOUT 2018.

PASSE CE DELAI, ET CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS LEGALES EN VIGUEUR, LA COMMUNE EN DISPOSERA LIBREMENT.

LA MUNICIPALITE DE BEGNINS

BEGNINS, LE 5 SEPTEMBRE 2017